

# Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020

## Quelques problématiques et enjeux

Sarah de Heusch (SMartEu) et Elise Dubetz (Pour la Solidarité)

### Introduction

Se pencher sur les secteurs de la culture et de la création est inspirant à plusieurs points de vue. Par exemple, les instances européennes s'accordent à dire qu'ils ont contribué en 2008 pour environ 2.6% au PIB de l'UE et employé quelques 3.1% de la main-d'œuvre européenne, un pourcentage équivalent à celui que représente l'agriculture. La culture est donc un secteur primordial pour l'Union européenne, qui s'insère particulièrement bien dans la Stratégie Europe 2020, même si elle n'y figure pas textuellement.

Elle paraît ainsi comme une actrice majeure d'une « croissance intelligente », et d'une économie de la connaissance vers laquelle l'UE souhaite tendre : les artistes ont une aptitude à penser différemment et sont donc force d'innovations dans le domaine de la culture elle-même mais également des innovations technologiques, de la recherche ou de l'éducation.

Acteurs d'une reprise économique et d'innovations technologiques, les métiers de la création paraissent comme porteurs d'innovations et de cohésion sociales, d'une « croissance inclusive ». Les artistes et professionnels de la création sont en effet des opérateurs artistiques qui, grâce à leur activité créative, créent du lien social mais aussi anticipent les transformations de la société. La culture joue ainsi un rôle majeur pour le développement des territoires. De nombreux territoires urbains ont bien compris ce potentiel ; par exemple Bruxelles a introduit à l'automne 2013 un « Plan Culturel pour Bruxelles » qui positionne les politiques culturelles comme des enjeux sociaux et politiques majeurs pour cette région<sup>1</sup>.

Comme le résume Culture Action Europe, association défendant le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen, la culture est un enjeu transversal européen : « la culture est étroitement liée à une série d'autres domaines politiques et à presque tous les aspects de la vie des sociétés contemporaines : l'industrie, les médias et les nouvelles technologies, le tourisme et les

<sup>1</sup> Culture et identité bruxelloise - Un Plan Culturel pour Bruxelles, Octobre 2013. Disponible à l'adresse <http://madrane.be/wp-content/uploads/2013/10/Note-de-synthèse-Plan-Culturel-DEF.pdf>

loisirs, l'urbanisme, le développement régional, l'éducation et la formation. (...) le secteur culturel génère de l'emploi et [qu'] il contribue à la cohésion sociale, à l'innovation, au développement durable ainsi qu'à une série d'autres objectifs communs de l'UE »<sup>2</sup>.

De plus, se pencher sur le secteur de la créativité c'est se pencher sur un secteur qui concentre plusieurs des défis majeurs auxquels font face d'autres secteurs économiques et plus généralement l'Union européenne. Un rapport publié en janvier 2014 par le ministère français de la culture vient d'ailleurs de pointer le poids économique de la culture, dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer<sup>3</sup>.

Comme les acteurs de l'économie sociale, les professionnels de la créativité doivent trouver des modèles économiques et des formes d'entrepreneuriat adaptés, qui prennent en compte tant les activités qui ressortent de l'économie de marché que du non-marchand. Les professionnels de la créativité connaissent également des défis liés au développement des emplois atypiques tels des revenus bas et irréguliers, une protection sociale peu adaptée et un accès difficile à la formation tout au long de la vie. Ces problématiques touchent aussi (à des degrés différents) tant les personnes qui vivent d'emplois atypiques travaillant à l'heure (dans les services d'aide aux personnes, les industries manufacturières,...) ou au projet (les contractuels universitaires, les informaticiens...) que les petits indépendants.

Cette note a pour objectif de replacer les métiers de la culture et de la création dans le contexte européen au sein duquel ils évoluent et qui a de plus en plus d'influence sur ce secteur comme tous les autres milieux professionnels. Elle interroge également les liens entre les enjeux culturels et les enjeux socio-économiques, et plus précisément entre la culture et le modèle d'« entreprise sociale », au cœur des politiques européennes également depuis l'Initiative pour l'entrepreneuriat social (2011). Enfin, elle se penche sur les conditions du « travail au projet », (caractéristique à ce secteur prédominé par des formes d'emploi atypiques), influencées également par l'Union européenne. Cette note se veut donc être un déclencheur de questions, présentant différentes problématiques (avec la façon dont nous les percevons) autour desquelles des réponses sont encore à construire et à propos desquelles nous continuerons de travailler et sommes ouverts à toute contribution.

Ces différents questionnements ont réuni le 14 octobre 2013 une série d'acteurs à Bruxelles lors d'une conférence européenne sur « Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020 »<sup>4</sup>, qui a inspiré cette note qui tente de résumer les enjeux et problématiques liés à cette thématique. Outre les réflexions qui y ont été apportées, cette journée a également permis de connecter les acteurs culturels à l'Europe pour que ceux-là comprennent mieux les stratégies qui les concernent mais également que celle-ci soit plus ouverte aux réalités de terrain. Les mots clés de cette rencontre étaient donc le « dialogue » et le « rassemblement » pour que la culture soit reconnue à sa juste importance et que les acteurs de la culture puissent prospérer dans un cadre social, économique et urbain riche en développements.

Julek JUROWICZ

Denis STOKKINK

Directeur et co-fondateur de SMartBe

Président de Pour la Solidarité

<sup>2</sup> CULTURE ACTION EUROPE, « Glossaire – Fonds structurels ».

<sup>3</sup> Voir par exemple PIQUARD, A., « L'Etat dépense plus de 13 milliards pour la culture », in *Le Monde*, 4/01/2014, disponible à l'adresse : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/03/l-etat-depense-plus-de-13-milliards-pour-la-culture\\_4342581\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/03/l-etat-depense-plus-de-13-milliards-pour-la-culture_4342581_3234.html)

<sup>4</sup> Retrouvez ici le programme de cette journée et les CV (en anglais) et contributions des intervenants : <http://www.ess-europe.eu/wp-content/uploads/2013/12/Culture-20131014-Bio-Speakers.pdf>

# I. Les métiers de la création et de la culture – Un enjeu européen

## La culture dans les politiques et programmes européens

Un premier constat à dresser pour comprendre la place de la culture dans les stratégies et programmes de l'Union européenne est qu'elle ne fait pas l'objet de définition claire ; elle peut être entendue selon le contexte comme synonyme d'arts, d'expressions d'héritages sociétaux, d'industries culturelles, etc. Ce flou autour de cette notion n'a pas toujours permis à la culture d'occuper une place de choix au sein des politiques européennes malgré son potentiel à divers égards (cohésion sociale, développement, créativité, innovation, ...).

Ainsi, la culture ne figure pas textuellement dans la Stratégie Europe 2020<sup>5</sup> (contrairement à l'environnement), ce qui ne permet pas aux acteurs culturels de se retrouver facilement dans ce cadre fondamental qui guide toutes les politiques actuelles, depuis 2010 et jusqu'à l'horizon 2020. Or, implicitement, l'Europe fait le pari de la culture comme moteur de développement économique, d'innovation (technologique, sociale, économique), de développement territorial. Dans ce cadre, la culture devrait être synonyme de « croissance » et de « création d'emplois », mais elle ne doit pas être cantonnée à cette vision « économique » car elle joue bien d'autres rôles : elle participe en effet d'une autre forme de croissance, la créativité et les industries culturelles étant certainement à même de développer un nouveau modèle économique soutenable qui ne met pas la recherche de profit en son centre et qui participe également plus largement au processus de transition de nos sociétés.

Mais au-delà de la Stratégie globale de l'UE, il existe un programme dédié au soutien des secteurs créatifs et culturels, développé pour la période 2014-2020 sous le nom d'« Europe créative »<sup>6</sup>. Avec un budget de 1.46 milliards d'euros, il a pour objectif de soutenir financièrement les artistes et professionnels de la culture, de soutenir des projets de coopération transnationale, d'aider les réseaux et plateformes de professionnels de la culture, de faciliter l'accès aux capitaux privés pour ce secteur, mais également plus spécifiquement de décerner les titres de « capitales européennes de la culture » ou de soutenir l'industrie audio-visuelle en Europe (sous-programme MEDIA).

Cette démarche s'inscrit dans la lignée de l'« agenda européen de la culture », né d'une communication de la Commission européenne de 2007 relative à un « agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation »<sup>7</sup>. Ce dernier encourage les institutions européennes, les autorités nationales et le secteur culturel à promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel, la culture en tant que moteur d'innovation et de créativité et la culture au sein des relations internationales de l'UE<sup>8</sup>. Pour ce faire, les Etats sont amenés à coopérer par le biais de la méthode ouverte de coordination (MOC) tandis que les acteurs culturels peuvent dialoguer avec l'UE via divers canaux institués (plateformes thématiques et forum de la culture).

---

<sup>5</sup> COMMISSION EUROPEENNE, « Europe 2020 », [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

<sup>6</sup> COMMISSION EUROPEENNE, « Creative Europe », [http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/index_fr.htm)

<sup>7</sup> COMMISSION EUROPEENNE, *Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, COM(2007) 242 final, Bruxelles, le 10.05.2007.

<sup>8</sup> COMMISSION EUROPEENNE, « Agenda européen de la culture », [http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/european-agenda\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/european-agenda_fr.htm) Pour plus d'informations, voir par exemple CULTURE ACTION EUROPE, « Agenda européen pour la culture », <http://www.cultureactioneurope.org/lang-fr/advocate/eu-agenda-for-culture>

## Enjeux pour les acteurs du secteur culturel

La culture fait donc partie du champ d'action de l'Union européenne, sous divers angles, tout en ne figurant ni dans les objectifs, ni dans les initiatives de la Stratégie Europe 2020. Or elle pourrait être mieux étudiée et prise en compte au niveau communautaire, notamment sous l'angle de la transition sociale, économique et écologique, ou de la cohésion sociale. En effet, les opérateurs artistiques créent du lien grâce à leur activité créative. Les artistes jouent par exemple des rôles essentiels au sein d'un village, d'un quartier, ou d'une ville : ils créent leurs œuvres et les diffusent mais aussi ils représentent un pôle très important de la dynamique culturelle et parfois même de la dynamique économique, et sociale. De même, la culture est force d'innovations dans le domaine de la culture elle-même, mais également en matière d'innovations technologiques, de recherche, d'éducation, etc. L'étude « The impact of culture on creativity » explique cela de la manière suivante : « *cette créativité basée sur la culture est liée à l'aptitude des individus – en particulier des artistes – à penser avec imagination ou métaphoriquement, à défier le conventionnel mais aussi à avoir recours au symbolique et à l'affectif pour communiquer. Elle a la capacité de briser les conventions, les pensées 'toutes faites', pour permettre l'émergence de visions, idées ou produits nouveaux. La nature de la créativité basée sur la culture est étroitement liée à la nature de la contribution artistique, telle qu'elle s'exprime dans les productions artistiques ou culturelles. Cette nature spontanée, intuitive, singulière, expression de la sensibilité humaine, enrichit la société* »<sup>9</sup>.

La culture est donc au cœur de la société, elle est essentielle à la sauvegarde de la démocratie car donne un sens d'appartenance et de bien commun partagé. La dimension culturelle du développement et de l'épanouissement des individus est de plus en plus reconnue (notamment en termes de développement de « soft skills »). Cela implique que la culture est liée à la qualité de vie et au bien-être ainsi que créatrice : d'identité et de valeurs qui renforcent le lien social ; de richesses et d'idées qui contribuent au dynamisme économique et à l'innovation ; d'un patrimoine à léguer aux générations futures, au même titre que l'environnement naturel<sup>10</sup>.

Elle donne aussi les outils aux individus et à la société pour une meilleure compréhension et résilience au monde environnant, des atouts incontournables pour vivre plus consciencieusement les périodes de transitions comme celle que nous vivons actuellement. D'où l'importance pour les professionnels du secteur de replacer la culture au centre de la société et des politiques, de la mettre en lumière et de la faire percoler dans toutes les politiques, plutôt que de la confiner dans une zone d'action politique limitée et peu financée. L'enjeu aujourd'hui est ainsi très similaire à celui des environnementalistes il y a 20 ans : celui de transformer un concept marginal en un concept essentiel et central à toute stratégie de développement. Pour cela, il faut, d'une part, que le politique considère le secteur artistique et culturel au-delà de son seul apport au secteur marchand et, en parallèle, qu'il apprenne à utiliser les mesures qualitatives dans l'évaluation des actions menées.

La culture ne devrait pas non plus se développer à n'importe quel prix. Dans ses politiques, l'UE devrait donc entre autres veiller à ce que les professionnels de l'art puissent vivre de leur activité, dans des conditions décentes. Puisque les difficultés des artistes sont similaires à travers l'Europe et que ces travailleurs sont amenés à beaucoup se déplacer, certaines thématiques propres aux artistes méritent donc d'être encore plus développées au niveau européen (protection sociale, mobilité, stabilité, etc.).

De plus, à côté des enjeux de reconnaissance du rôle de la culture dans la société, il est crucial que les arts et la culture ne soient pas uniquement reconnus pour leurs apports, mais qu'une marge de manœuvre soit laissée au secteur artistique pour son épanouissement dans le cadre de son propre fonctionnement et de ses propres codes.

L'enjeu pour les acteurs culturels est donc double : d'une part, continuer à revendiquer une place pour les arts et la création dans les outils d'Europe 2020 et les autres programmes et instruments

<sup>9</sup> KEA EUROPEAN AFFAIRS, *L'impact de la culture sur la créativité*, Une étude réalisée pour la Commission européenne, Juin 2009, Résumé, p. 2.

<sup>10</sup> Voir POUR LA SOLIDARITE, *La transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*, Les Cahiers de la Solidarité n°32, Bruxelles, Mars 2013, p. 33.

européens, et faire en sorte qu'ils soient inscrits dans les prochaines Stratégies ; et, d'autre part, profiter pleinement des initiatives déjà mises en œuvre par l'UE, même si la « culture » n'y figure pas clairement, comme par exemple l'Initiative pour l'entrepreneuriat social et le Fonds social européen.

De son côté, l'UE a donc tout à fait intérêt à miser davantage sur la culture et la créativité si elle veut atteindre ses objectifs ambitieux, en ne s'appuyant pas uniquement sur le volet marchand de la culture, et à condition que tous les acteurs économiques, sociaux et culturels soient impliqués ensemble et à part égale dans le projet.

## II. Culture et entrepreneuriat social

La culture et l'entrepreneuriat social sont liés, même si les deux milieux ont beaucoup évolué en parallèle. En effet, une grande majorité des professionnels des métiers de la création se sont structurés en associations et travaillent en respectant les principes de l'économie sociale : une production à finalité sociale et collective, avec une importance toute particulière pour la valorisation de l'individu et pour des principes d'échanges, de mutualisation des ressources, etc. De plus, outre les principes d'inclusion sociale de la culture, de nombreux artistes veillent à travailler avec des acteurs locaux et à développer des synergies avec ceux-ci.

Il est donc tout à fait intéressant d'interroger les liens entre culture et économie sociale et d'analyser les apports que le modèle d'entrepreneuriat social peut apporter à la culture, et les rapprochements possibles entre entrepreneuriat social et métiers de la création, et ce tout particulièrement dans le contexte européen actuel qui met à l'honneur depuis peu les entreprises sociales.

### Contexte européen : l'Initiative pour l'entrepreneuriat social

Pour s'attaquer aux effets de la crise, l'UE a misé sur le marché unique, qu'elle souhaite renforcer pour créer de l'emploi. Pour ce faire, l'« Acte pour le marché unique » (avril 2011) répertorie douze « leviers » pour « stimuler la croissance et renforcer la confiance »<sup>11</sup>. Parmi ceux-ci : l'entrepreneuriat social, pour lequel une initiative spécifique a été dédiée. Même si l'économie sociale est au cœur des politiques européennes depuis les années 1990, c'est depuis peu, grâce à cette initiative essentiellement, que la politique européenne en matière d'entrepreneuriat social s'est structurée.

L'initiative pour l'entrepreneuriat social (IES)<sup>12</sup> (octobre 2011) situe le rôle des entreprises sociales dans la Stratégie Europe 2020 : « *en répondant par l'innovation sociale à des besoins encore non satisfaits, les entreprises sociales participent ainsi d'une croissance intelligente ; par la prise en compte de leur impact environnemental et leur vision du long terme, elles façonnent une croissance durable ; par leur accent mis sur l'humain et la cohésion sociale, elles sont le cœur de la croissance inclusive. En d'autres termes, leur raison d'être est d'organiser des transformations sociales et économiques qui contribuent aux objectifs de la Stratégie Europe 2020* »<sup>13</sup>. Cette communication propose trois grandes pistes d'action :

- faciliter l'accès des entreprises sociales au financement, fondamental pour les entreprises qui font face à des difficultés d'accès aux crédits et à la baisse des subventions publiques ;

<sup>11</sup> COMMISSION EUROPEENNE, *Communication l'Acte pour le marché unique – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance* : « Ensemble pour une nouvelle croissance », COM2011 (206) final, Bruxelles, Avril 2011.

<sup>12</sup> Voir COMMISSION EUROPEENNE, « Entrepreneuriat social », [http://ec.europa.eu/internal\\_market/social\\_business/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm)

<sup>13</sup> COMMISSION EUROPEENNE, *Communication Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, COM(2011) 682 final, Bruxelles, le 25.10.2011, pp. 3-4.



- renforcer leur visibilité, et leur reconnaissance, en renforçant la crédibilité de l'entrepreneuriat social, notamment grâce à une réflexion sur la mesure d'impact et grâce à la démonstration que l'économie sociale dans sa globalité a mieux résisté à la crise ;
- et simplifier l'environnement juridique des entreprises sociales.

## Les liens entre culture et entrepreneuriat social<sup>14</sup>

Les mesures européennes en faveur de l'entrepreneuriat social représentent une opportunité pour donner au secteur de la culture les moyens de se développer et de « survivre », notamment parce que les métiers de la création et de la culture existent en tant que fournisseurs d'un service à la société, ils apportent donc une valeur ajoutée à la société dans son ensemble.

### Culture et économie

Si l'on considère l'« économie » comme le fait de produire des biens ou des services en mobilisant des ressources pour répondre à des besoins, (ce qui peut également se faire dans une dimension non marchande), alors la culture fait partie du champ d'activité « économique », même en ce qui concerne les démarches non commerciales. En effet le secteur artistique, tout comme plus largement le secteur culturel, ne peut pas être entièrement considéré comme une activité marchande

On peut considérer que la culture est dans une logique « partiellement » non marchande pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une partie des productions culturelles demandent des coûts fixes importants, elles nécessitent donc d'être financées autrement qu'uniquement par le « prix » : il faut un financement de type non marchand. Par ailleurs, les bénéfices de l'activité culturelle sont multiples et ne concernent pas seulement ceux qui le « consomment » en direct. En effet, l'activité culturelle permet aussi de favoriser la cohésion sociale, la liberté d'expression, etc., pour toute la société en général. Étant donné que les bénéfices vont au-delà de la consommation, la culture ne peut pas compter simplement sur le financement du consommateur.

Enfin, en Europe, un consensus social estime que tout le monde doit avoir accès à la culture et reconnaît l'importance des activités culturelles. Celles-ci doivent être protégées afin d'échapper aux risques de sous-production et de sous-consommation dus à un manque de moyens pour la culture. La culture est donc un champ d'activité économique qui est dans une logique au moins partiellement non marchande. Or, en période de crise, le secteur du non marchand souffre, en termes de budget et de reconnaissance.

### Culture et société

La culture souffre aujourd'hui de ses relations à la société ; elle souffre de cette pression qui pousse les acteurs culturels à ressembler aux autres acteurs, marchands et démonstrateurs d'efficacité immédiate (pour créer des emplois par exemple). Face à cette pression, deux solutions s'opposent donc pour les acteurs culturels : rentrer dans ce schéma « standard » capitaliste ou s'écarter du modèle existant mais donc s'éloigner également de la société. Visiblement, de nombreux artistes ont fait ce dernier choix car on observe, ces trente dernières années, un développement de la culture à côté de la société : celle-ci s'est développée en marge et n'est pas présente en tant que pilier central de la société.

D'un autre côté, les sociologues notent (à travers la notion d'entrepreneuriat institutionnel) que la société peut également être influencée par le champ culturel. En effet, si la société peut faire pression sur les acteurs, ces derniers peuvent quant à eux contribuer aux changements de la société. Les acteurs de la culture peuvent, de ce fait, développer leur vision et la faire reconnaître au sein de la société afin de la transformer, y compris sur le plan économique.

<sup>14</sup> Basé sur la présentation de Sybille Mertens et Rocio Nogales lors de la conférence à Bruxelles du 14.10.2013 « Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie UE2020 ».

### Culture et entreprise sociale

Les entreprises sociales sont des entreprises privées, gérées démocratiquement en fonction d'objectifs non capitalistes, c'est-à-dire un modèle à finalité sociale avec une distribution du profit limitée. Grâce à ce modèle de fonctionnement et l'hybridation des ressources sur lesquelles elles se basent, les entreprises sociales sont capables d'innovations sociales parce qu'elles ont un modèle en rupture qui n'attend pas une rentabilité immédiate. Enfin, elles sont capables de créativité et de changement systémique, si elles communiquent entre elles.

### Culture et transition

D'après les études de la transition<sup>15</sup>, quand un système est mis sous pression et est en crise comme l'est le système capitaliste actuellement, il est intéressant d'aller voir ce qui a, jusque-là, été produit au sein des « niches », ces expériences qui se sont développées à l'abri des tendances dominantes et qui répondent par l'innovation sociale à des besoins de la société insuffisamment satisfaits. En effet, ce qui se déroule au sein de ces niches peut inspirer une transition de système. Pour ce faire, ce qu'il s'y produit doit être mis en lumière et relayé afin qu'une vision commune, différente du système dominant, soit mise en avant.

La culture semble bel et bien être un lieu de niches, qui expérimente des innovations radicales qui peuvent avoir un impact sur les collectivités. Mais elle doit pour cela renouer avec la société et affirmer sa capacité à énoncer des modes de fonctionnement qui correspondent aux besoins de la société. En ce sens, la culture s'inscrit dans la même lignée que l'entrepreneuriat social et devrait donc entrer en relation avec ce modèle alternatif d'entreprendre.

## **Enjeux**

Ainsi, puisque nombre de biens culturels se développent également dans des niches et est force de créativité et d'innovation sociale, elle peut certainement s'emparer du modèle d'entreprise sociale. Culture et entrepreneuriat social ont donc très certainement intérêt à se lier et unir toutes leurs forces pour construire une vision commune d'une autre façon de faire fonctionner la société, basée sur l'intérêt général. Cette « autre façon » passe certainement par le développement d'un nouveau modèle économique similaire à celui mis en œuvre par les entreprises sociales, à savoir un modèle basé sur le partage et l'usage, plutôt que la propriété. Et pour se développer, ce nouveau modèle économique doit être porté à une large échelle par un grand groupe de structures et projets qui doivent pouvoir s'exprimer collectivement sur ce projet ambitieux qui dépasse le cadre de la proximité.

Le contexte actuel européen favorisant l'entrepreneuriat social doit donc pouvoir également être mobilisé par les acteurs culturels pour porter le modèle de l'entreprise sociale à l'échelle européenne.

---

<sup>15</sup> *Transition Management* (Loorbach 2007, 2010).

### III. Les conditions du travail au projet et des métiers de la création

Le secteur de la création est caractérisé par une prédominance de formes d'emploi atypiques. Les carrières s'y développent par projet, ce qui a d'énormes implications en termes de revenus, de développement de compétences, d'organisation du travail et de statuts sociaux endossés. Ces spécificités rencontrent d'autres problématiques plus larges telles les questions d'entrepreneuriat, de financement et de protection sociale adaptée pour les personnes qui travaillent par contrats de courte durée.

#### Spécificités du travail au projet

La dénomination « travail au projet » découle des modalités du travail de l'artiste qui sont extrêmement variées ; leur mode de travail diffère du travail salarié typique, car dans l'immense majorité des cas il se caractérise par un enchaînement de contrats de courte durée, avec des équipes et des rôles changeants (porteur de projet, partie prenante, donneur d'ordre, ...). Le réseau des professionnels est fondamental dans le développement de la carrière, tant en terme de recrutement, que d'échange d'idées et de compétences. Pour certains, le secteur est un vaste réseau d'entrepreneurs individuels, où pour réussir il faut être flexible, mobile et à la pointe. Le projet est l'occasion de créer une équipe aussi éphémère que la durée du projet. Chaque partie prenante doit y consacrer tous ses efforts et est tenu responsable du bon aboutissement.

Dans ce contexte, se dessinent alors plusieurs spécificités et problématiques. Tout d'abord celle de la fragmentation : du rôle des institutions, de la solidarité et des revenus. Ensuite celle de la créativité : il est difficile d'être créatif, à la page des nouvelles informations et tendances et de donner un maximum tout le temps. Le temps du ressourcement n'est pas admis, ou du moins pas rémunéré. Enfin, et plus fondamentalement, se pose le problème de la solidarité, qu'il se place au niveau individuel ou sociétal. Dans le premier cas, la solidarité serait fonctionnelle et se limiterait au temps du projet. Au niveau sociétal, les professionnels de la créativité bénéficient difficilement de la protection sociale à cause de leur temps de travail rémunéré trop limités et des revenus discontinus et souvent faibles.

De ce fait, non seulement les artistes sont exposés au risque d'exclusion d'un régime de couverture sociale, mais aussi de services de formation continue ou de services bancaires classiques, faute de dispositif capable de prendre en compte les particularités qui dérivent du travail au projet. Les conditions de travail des professionnels de la culture sont donc très fragiles.

Par ailleurs, le champ culturel est aussi souvent caractérisé par le fait que les artistes ne recherchent pas une rentabilité immédiate et reçoivent des rémunérations intermittentes, alors qu'ils travaillent en continu. Le secteur artistique est également un secteur où règnent une concurrence forte et des exigences de plus en plus importantes (individualité, mobilité, logique de court terme, networking, ...) qui sont peu propices à la créativité et à la soutenabilité.

#### Enjeux

Situés dans une « zone grise » de l'emploi en Belgique, entre le salariat et le statut d'indépendant (modèle de relation au travail de plus en plus remis en cause), les professionnels des métiers de la création doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique qui tienne compte de leurs spécificités et leur garantisse des bonnes conditions d'emploi. Dans tous les pays européens, une réflexion sur un cadre spécifique pour les travailleurs au projet doit être menée afin que les droits sociaux et droits du travail soient accessibles et adaptés à tous ceux qui travaillent au projet. .



Cette réflexion doit également prendre en compte la nécessité de maintenir la créativité de ces acteurs et de protéger la diversité culturelle et d'organiser des systèmes de solidarité entre ces travailleurs très individualisés. L'enjeu est également de pouvoir penser des solutions suffisamment flexibles, vu les situations très hétérogènes qui caractérisent le secteur culturel et créatif même.

Tous ces enjeux ont bien entendu un écho au niveau européen. L'Union européenne devrait en effet soutenir le secteur créatif et culturel sans le cantonner à sa seule utilité sociale afin de protéger la diversité culturelle en Europe et les travailleurs des secteurs créatifs et culturels grâce à une meilleure protection sociale (comme le stipule la Convention de l'UNESCO sur le statut de l'artiste que la plupart des pays de l'Union européenne ont signé en 1980). De plus, la crise économique et financière que nos sociétés traversent actuellement est tous les jours rappelée au niveau européen : ce contexte particulier doit également être interrogé comme un facteur qui influence les conditions du travail des professionnels des métiers de la création. Les politiques d'austérité menées par les Etats membres ont entamé des coupures de budgets dans tous les domaines sociaux (allocations de chômage, éducation, soins de santé, ...). Dans cette vague, les budgets alloués à la culture ont aussi drastiquement été coupés, est-ce vraiment ce dont notre société a besoin maintenant ?

## IV. Conclusions

Les enjeux et apports des secteurs culturel et créatif et de l'économie sociale sont multiformes.

Les entreprises d'économie sociale et les professionnels de la créativité sont des entités économiques qui œuvrent dans le marchand et le non-marchand. Les réduire à leur seule participation à l'emploi et à l'enrichissement du PIB, c'est ne pas les considérer à leur juste valeur.

Si ces aspects ont redoré leur intérêt politique ces dernières années, ils restent négligés par nombre de domaines politiques (budget, impôts, emploi, etc.) et leurs apports sociaux ne sont pas encore assez reconnus. Ceci s'explique fort probablement par le management politique qui s'oblige à mesurer de manière quantitative l'impact de ses actions et financement. L'économie sociale et le secteur de la créativité en général y gagneraient à accompagner les décideurs politiques dans la construction d'instruments qui puissent invalider l'impact des politiques dont l'incidence principale est d'ordre qualitatif (telles les actions dans le domaine de l'éducation, de la santé, du social, etc.). Ceci permettrait d'influer la transition sociétale en cours afin de faire prévaloir les valeurs communes aux deux secteurs, comme celle de mettre le profit au service de la collectivité au lieu de l'enrichissement personnel.

La protection sociale pour les personnes travaillant au projet, et plus largement dans les nouvelles formes d'emploi, est un autre défi qui pourrait rallier les deux secteurs. Dans nombre d'entreprises de l'économie sociale (comme la coopérative), les travailleurs peuvent être considérés comme de simples employés ou employeurs. De ce fait, l'accessibilité de la protection et des droits sociaux devient problématique car construite sur un modèle de relation d'emploi érigé pour le secteur industriel du début du XXe siècle.

L'économie sociale et les secteurs de la créativité ont fort à gagner non seulement à apprendre l'un de l'autre, mais aussi à joindre leurs forces pour faire nombre dans un chantier politique crucial en temps de transition économique, sociale et politique.